

CARTE DU LOBBYSIME (RÉSUMÉ)

le 21 février 2014

■ HISTORIQUE

- Madame la mairesse a manifesté son intérêt à un juriste du bureau du commissaire, Me Jean-Sébastien Coutu, rencontré lors d'une formation sur la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme pour les raisons suivantes :
 - L'importance pour la Ville de démontrer qu'elle accorde une priorité aux règles de bonne gouvernance et de transparence;
 - Collaborer avec le commissaire au lobbyisme afin d'élaborer des outils pour faciliter l'application;
 - Servir de modèle qui sera utile pour les autres municipalités;
 - Encourager l'adhésion des élus et des employés de la Ville;
 - Profiter de l'expérience de la mairesse de par son implication dans plusieurs comités et dossiers en la matière au sein de l'Union des municipalités du Québec.

■ OBJECTIFS

- Regagner la confiance des citoyens envers leurs institutions publiques qui sont notamment les municipalités;
- Connaître les zones où s'exercent des communications d'influence;
- Cibler les interventions ou les mesures à prendre;
- Élaborer un modèle d'analyse pouvant être utilisé par l'ensemble des municipalités.

■ MOYENS

- Concevoir une carte du lobbyisme adaptée à la réalité des municipalités dans le cadre d'un projet pilote avec la Ville de La Prairie.

■ DÉMARCHES

4 ÉTAPES

1. **Rencontre avec la direction générale** afin de s'entendre sur un plan d'action et un calendrier de réalisation
2. **Cueillette d'informations et identification des secteurs d'activités** les plus susceptibles de donner une ouverture à des communications d'influence.
 - 5 secteurs :
 - a) la direction générale;
 - b) le Service des travaux publics;
 - c) le Service du génie;
 - d) l'usine de filtration;
 - e) le Service de l'urbanisme;
 - Pour chaque secteur, le directeur et des employés sont rencontrés;
 - un exemple de processus décisionnel est présenté afin d'identifier les processus les plus susceptibles de faire l'objet de communications d'influences;
Exemples : adoption ou modification d'un règlement d'urbanisme, appel d'offres sur invitation, vente d'un terrain, ...
3. **Analyse des données**
 - Le commissaire au lobbying analyse les données recueillies;
 - fait un portrait général;
 - valide avec la Ville.
4. **Préparation du canevas**
 - Élaboration d'un projet de modèle permettant d'identifier les principales activités de lobbying qui sont susceptibles d'être effectuées auprès des municipalités relativement à leurs secteurs d'activités;
 - concertation avec la Ville sur le projet;
 - présentation de la carte du lobbying.

■ ÉCHÉANCIER

- Avril 2013 Lettre d’invitation officielle du commissaire à la mairesse
- Été – automne Rencontres diverses :
 - *Bureau du Commissaire*
 - *Comité de gestion*
 - *Direction générale et Service du greffe et des affaires juridiques*
 - *Commissaire et certains directeurs*
- Printemps 2014 Présentation de la carte du lobbyisme

■ EXEMPLES DE SITUATIONS POTENTIELLES

- Une entreprise dans le parc industriel qui veut modifier le règlement de zonage
- Une chambre de commerce qui demande d’alléger les règlements d’urbanisme pour les entreprises
- Un professionnel qui nous appelle ou nous rencontre avec une attitude qui laisse présumer un intérêt au-delà d’une présentation de projet.

■ APPROCHE MUNICIPALE

- Le fonctionnaire et l’ élu peuvent contribuer :
 - en demandant au lobbyiste qui l’approche s’il est inscrit au registre des lobbyistes, sinon l’inviter à s’y inscrire s’il veut obtenir des communications avec lui;
 - en s’abstenant de communications avec le lobbyiste s’il refuse de s’inscrire au registre des lobbyistes;
 - à défaut de se conformer, le fonctionnaire du service concerné fait parvenir au lobbyiste potentiel une lettre type (voir pièce jointe) lui demandant de communiquer avec le commissaire et de faire les démarches qui s’imposent.

PROJET

Le xxx

XX

Objet : Inscription au registre des lobbyistes

xx,

Le (*inscrire la date*), je vous ai invité à vous inscrire et à déclarer au registre des lobbyistes l'objet des communications d'influence que vous effectuiez alors auprès de la Ville pour le compte de (*inscrire le nom de l'entreprise ou l'organisme*).

Cette demande vous est adressée, dans un souci de transparence, dans le cadre de l'application de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous demandons de procéder dans les meilleurs délais, sans quoi nous nous verrons dans l'obligation de refuser de poursuivre nos discussions avec vous.

Si vous avez des questions en ce qui a trait à la compréhension ou à l'interprétation de la Loi, vous pouvez communiquer avec le Commissaire au lobbyisme du Québec au 418 643-1959 (région de Québec) ou au 1 866 281-4615 (ailleurs au Québec, sans frais).

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration, veuillez agréer, xxx, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(Signature)

(Titre le cas échéant)

c.c. Commissaire au lobbyisme du Québec

(Toute autre personne que vous estimez nécessaire d'aviser)